



## AIDE-MÉMOIRE

**Conditions d'embauche détaillées pour les poste d'agent municipal (m/f),  
degré d'occupation 100%, sous le statut du fonctionnaire communal,  
carrière de l'agent municipal (groupe de traitement D2/D1)  
pour les besoins du service de proximité**

**Nous vous prions de bien vouloir lire attentivement l'aide-mémoire avant de postuler pour le poste susmentionné.**

Une formation intéressante, des missions diversifiées, et une équipe motivée vous attendent. Nos agents exercent leurs fonctions dans les communes de Mersch, Lintgen, Larochette et Fischbach et assurent un service de proximité dans le contexte d'une coopération intercommunale unique au Luxembourg.

### Description des tâches :

- Assurer la sécurité aux abords des écoles ;
- Sensibilisation aux problématiques de stationnement et infraction au règlement général de police ;
- Constatations des infractions (matière de stationnement, règlement de police, divers lois spéciales) ;
- Encadrement d'événements sportifs ou culturels (Tour de Luxembourg, Balloon Trophy, Braderie...) ;
- Missions représentatives (fête nationale, journée de commémoration nationale...) ;
- Rédaction de rapports et procès-verbaux ;
- Patrouilles régulières le soir et week-end (surtout en été).

### Les candidats doivent répondre au profil suivant :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne (UE) ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- offrir les garanties de moralité requises ;
- savoir travailler de façon responsable, de manière autonome et en équipe ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de la fonction ;
- avoir passé avec succès l'examen d'admission au groupe de traitement D2/D1 - agent municipal ;

Les candidatures sont à adresser au soussigné collègue des bourgmestre et échevins, B.P. 93 L-7501 Mersch pour le **10 février 2023 au plus tard** avec les pièces suivantes:

- 1) une lettre de motivation ;
- 2) un curriculum vitae détaillé avec photo ;
- 3) un extrait de l'acte de naissance (< 3 mois) ;
- 4) une copie du passeport ou de la carte d'identité ;
- 5) un extrait récent (< 3 mois) du casier judiciaire (bulletin n°3+4) ;
- 6) une copie du certificat de réussite à l'examen d'admissibilité dans la carrière de l'agent municipal / au groupe de traitement D2/D1, incluant le relevé des notes et une copie du diplôme d'études (3 années d'études post-primaires ou présenter une attestation portant sur des études reconnues équivalentes) ;
- 7) une copie du permis de conduire.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Pour des informations supplémentaires, veuillez-vous adresser au service de proximité (Tel. 325023-279).

